

Séance du 17 novembre 2016

DELIBERATION

L'an deux mille seize, le dix sept du mois novembre, à 19h, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Michel LHEMERY, Président du S.I.R.R.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 10 novembre et affichés au siège du S.I.R.R. le 10 novembre 2016.

Délégués en exercice : 15 titulaires et 6 suppléants.

Présents :

Délégués titulaires : M. SALIGNAT, M. MOREAU, Mme BEHAGHEL, M. LEYMARIE, M. LHEMERY, M. PETITPREZ, M. PASQUES, Mme DEMONT, Mme CHRISTIENNE.

Présent non votant : M. GOUX, Trésorier principal de Rambouillet

Absents excusés : M. FAIVRE, M. ROBERT, M. DUFILS, M. CINTRAT.

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : M. PETITPREZ

24/2016 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-11,

Vu l'article L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la possibilité donnée aux collectivités territoriales de voter en excédent la section d'investissement de leur budget, afin de leur permettre de provisionner et de financer des travaux d'extension ou d'amélioration des services,

Vu les instructions budgétaires et comptables,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2016 voté le 22 mars 2016,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015, approuvé le 22 février 2016,

Vu le projet de budget supplémentaire pour le budget principal,

Considérant que le Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet a l'obligation de mettre aux normes la station d'épuration de la Guéville,

Après avoir entendu la présentation du Budget supplémentaire de l'exercice 2016 par Monsieur le Président, et notamment les explications sur la section d'investissement présentée en suréquilibre,

Le comité syndical,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Adopte, chapitre par chapitre, le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2016 come suit :

SECTION DE FONTIONNEMENT :



Dépenses :	4 773 172,22 €
Recettes :	4 773 172,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	3 934 421,11 €
Recettes :	4 923 928,46 €

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents

Fait à Rambouillet,
Le 17 novembre 2016



Le Président,
Michel LHEMERY

Pièces jointes :

- Budget supplémentaire 2016

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous préfecture le **24 NOV. 2016**

- notification ou publication le **24 NOV. 2016**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Trésorier principal

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du 17 novembre 2016

DELIBERATION

L'an deux mille seize, le dix sept du mois de novembre, à 19h, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Michel LHEMERY, Président du S.I.R.R.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 10 novembre 2016 et affichés au siège du S.I.R.R. le 10 novembre 2016.

Délégués en exercice : 15 titulaires et 6 suppléants.

Délégués titulaires : M. SALIGNAT, M. MOREAU, Mme BEHAGHEL, M. LEYMARIE, M. LHEMERY, M. PETITPREZ, M. PASQUES, Mme DEMONT, Mme CHRISTIENNE.

Présent non votant : M. GOUX, Trésorier principal de Rambouillet

Absents excusés : M. FAIVRE, M. ROBERT, M. DUFILS, M. CINTRAT, M. ...

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : M. PETITPREZ

**25/2016 – SURTAXE D'ASSAINISSEMENT AU TITRE DE
L'ANNEE 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-12-2,

Considérant que, comme chaque année, il y a lieu de fixer la surtaxe d'assainissement pour l'année 2017,

Le comité syndical,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide de fixer la surtaxe d'assainissement au titre l'année 2017 à 1,76 € HT / m³.

Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2017.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents

Fait à Rambouillet,
Le 17 novembre 2016



Le Président,
Michel LHEMERY



Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous préfecture le **24 NOV. 2016**
- notification ou publication le **24 NOV. 2016**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du 17 novembre 2016

DELIBERATION

L'an deux mille seize, le dix sept du mois de novembre, à 19h, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Michel LHEMERY, Président du S.I.R.R.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 10 novembre et affichés au siège du S.I.R.R. le 10 novembre 2016.

Délégués en exercice : 15 titulaires et 6 suppléants.

Présents :

Délégués titulaires : M. SALIGNAT, M. MOREAU, Mme BEHAGHEL, M. LEYMARIE, M. LHEMERY, M. PETITPREZ, M. PASQUES, Mme DEMONT, Mme CHRISTIENNE.

Présent non votant : M. GOUX, Trésorier principal de Rambouillet

Absents excusés : M. FAIVRE, M. ROBERT, M. DUFILS, M. CINTRAT.

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : M. PETITPREZ

**26/2016 – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE POUR
L'ENLEVEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES
BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE RAMBOUILLET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 26 et 29, 33, 57 à 59 relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert

Vu la délibération n°17-2016 du 29 juin 2016, autorisant le lancement d'une procédure formalisée pour l'enlèvement, le transport et le traitement des boues de la station d'épuration de Rambouillet,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 octobre dernier, ayant statué ainsi :

Le marché relatif à l'enlèvement, le transport et le traitement des boues de la station d'épuration de Rambouillet a été attribué pour les lots 1, 2 et 3 à la société SEDE Environnement, dont le coût annuel s'élève à 83 970,00 € HT.

Considérant que la société SEDE Environnement répond en tout point aux exigences du cahier des charges avec une offre satisfaisante,

Considérant que le Président doit être autorisé à signer le marché en question,

Le comité syndical,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Autorise le Président à signer le marché pour l'enlèvement, transport et traitement des boues de la station d'épuration de Rambouillet, avec la société SEDE Environnement, dont le montant est :

- **Lot n°1 :** 63 680,00 € HT
- **Lot n°2 :** 19 840,00 € HT
- **Lot n°3 :** 450,00 € HT

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents

Fait à Rambouillet,
Le 17 novembre 2016



Le Président,
Michel LHEMERY



Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous préfecture le **24 NOV. 2016**
- notification ou publication le **24 NOV. 2016**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du 17 novembre 2016

DELIBERATION

L'an deux mille seize, le dix sept du mois de novembre, à 19h, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Michel LHEMERY, Président du S.I.R.R.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 10 novembre 2016 et affichés au siège du S.I.R.R. le 10 novembre 2016.

Délégués en exercice : 15 titulaires et 6 suppléants.

Présents :

Délégués titulaires : M. SALIGNAT, M. MOREAU, Mme BEHAGHEL, M. LEYMARIE, M. LHEMERY, M. PETITPREZ, M. PASQUES, Mme DEMONT, Mme CHRISTIENNE.

Présent non votant : M. GOUX, Trésorier principal de Rambouillet

Absents excusés : M. FAIVRE, M. ROBERT, M. DUFILS, M. CINTRAT.

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : M. PETITPREZ

27/2016 – REMISE GRACIEUSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2541-12-9°, portant sur les actes de renonciation et des libéralités des communes,

Vu le titre n°22 du 12 juillet 2016 émis par le SIRR, demandant à un agent, depuis parti à la retraite, le remboursement d'un trop perçu,

Considérant le courrier du 20 juillet 2016 adressé au SIRR par l'agent, demandant un avis favorable pour l'accord d'une remise gracieuse, au vu des difficultés, entre autres, financières qu'il rencontre,


Le comité syndical,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,


Donne un avis favorable à la demande de l'agent et accepte que la remise gracieuse d'un montant de 6 987,81 en soit faite au requérant.

Cette délibération annule et remplace la décision n°15/2016 du 25 juillet 2016.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents

Fait à Rambouillet,
Le 17 novembre 2016


Le Président,
Michel LHEMERY



Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous préfecture le **24 NOV. 2016**

- notification ou publication le **24 NOV. 2016**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 17 novembre 2016

DELIBERATION

L'an deux mille seize, le dix sept du mois de novembre, à 19h, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Michel LHEMERY, Président du S.I.R.R.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 10 novembre 2016 et affichés au siège du S.I.R.R. le 10 novembre 2016.

Délégués en exercice : 15 titulaires et 6 suppléants.

Présents :

Délégués titulaires : M. SALIGNAT, M. MOREAU, Mme BEHAGHEL, M. LEYMARIE, M. LHEMERY, M. PETITPREZ, M. PASQUES, Mme DEMONT, Mme CHRISTIENNE.

Présent non votant : M. GOUX, Trésorier principal de Rambouillet

Absents excusés : M. FAIVRE, M. ROBERT, M. DUFILS, M. CINTRAT .

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : M. PETITPREZ

**28/2016 – AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET
DE MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017**

DELIBERATION ANNULEE